

Compte rendu du CSAL du 23 mai 2024 (seconde convocation)

Le CSAL du 14 mai a été ajourné, le quorum n'étant pas atteint.

M GIRAULT assure la présidence du CSAL. Le secrétariat est tenu par Mme SNAUWAERT et le secrétariat adjoint par la CGT.

C'est aussi le dernier CSAL de notre actuel DDFIP qui va poursuivre ses missions dans un autre département.

Toutes les organisations syndicales sont présentes.

Pour info la FS se tiendra le 18 juin.

Ordre du jour :

1. Fusion des secteurs d'assiette au SIP d'Arras au 1^{er} janvier 2025 (pour avis)
2. Réorganisation des PCRPs « le point qui fâche » (pour avis)
3. Bilan des activités des CDL (pour information)
4. Bilan des entretiens professionnels 2023 (pour information)
5. Bilan 2023 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2024 (pour information)
6. Budget – opérations immobilières, bilan 2023 et prévisions 2024 (pour information)
7. Rapport d'activité 2023
8. Expérimentation de la semaine en 4 jours (pour information)

Le DDFIP ayant fait l'unanimité contre son projet de restructuration des PCRPs du département, ce projet mal ficelé, néfaste pour les collègues concernés, a été mis à l'ordre du jour!

Solidaires fait remarquer qu'un nouveau titulaire de FO a été nommé contrairement aux textes régissant les instances; de ce fait ce représentant devient suppléant.

Consécutivement, le président fait appliquer le règlement intérieur et demande à ce que les experts sortent et ne soient présents que sur les points sur lesquels ils doivent intervenir.

La séance commence par les liminaires de FO, Solidaires et CGT.

Approbation des PV des CSAL du 19 janvier, 2 et 22 février :

FO, CFTC et UNSA ont voté POUR.

SOLIDAIRES et CGT se sont abstenus.

Le président fait revenir les experts.

1. Fusion des secteurs d'assiette au SIP d'Arras au 1^{er} janvier 2025 (pour avis)

Le chef de service du SIP d'Arras est expert pour la direction.

La fusion des secteurs d'assiette ne concerne que le site Arrageois, l'antenne de St Pol n'est pas concernée. La direction nous précise que la création d'un secteur unique va permettre de :

- faciliter au quotidien l'exercice des missions d'assiette et de recouvrement en réduisant les liaisons et créer ainsi un interlocuteur unique à l'équipe recouvrement (gestion des délais – politique du gracieux).
- améliorer les conditions de vie au travail, renforcer la cohésion d'équipe, la mutualisation, la solidarité
- faciliter le pilotage: élaboration des plannings, gestion des absences, des temps partiels, des congés.
- améliorer la polyvalence sur l'accueil multicanal et renforcer le positionnement du service dans la trajectoire SIP de Demain.

La direction a fait des échanges et des réunions avec l'ensemble des agent(e)s concerné(e)s par sa fusion. Ce chantier a fait l'objet d'une réunion plénière du siège arrageois (sans la présence du chef de service) : 27 sur 29 agents ont participé.

La situation actuelle (hors antenne de St Pol)

REPARTITION DES EFFECTIFS	Cadres B	Cadres C
SAID 1	1	5,7
SAID 2	1	5
ACCUEIL	2,8	2
RECOUVREMENT	3,8	3,4
AUTRE (TRANVERSE STANDARD)		2

Le secteur unique sera composé de 2 cadres B et 12 cadres C, soit en ETP :

2 ETP cadres B

11,7 ETP cadres C (1 cadre C transverse intègre le secteur unique)

Ce projet n'amène pas de modification pour l'équipe « compta-recouvrement » composée de 4 cadres B et 4 cadres C.

Les droits au télétravail n'ont pas été impactés.

la notation : le CDS assure : un agent qui bascule d'une fonction à une autre ne verra pas sa notation diminuer (par exemple : passer du recouvrement au SIP de demain).

1 adjointe pilote la « compta-recouvrement »,
1 adjointe pilote l'assiette et l'antenne de St Pol,
les 2 cadres A participent à l'accueil multicanal.

La nouvelle IDIV est connue. Cela sera publié sur Ulysse 62. Elle sera positionnée sur l'assiette et l'accueil.

Vote : L'ensemble des OS se sont abstenues

2. Réorganisation des PCRPs « le point qui fâche » (pour avis)

En 2014, le directeur général décidait de la création, dans chaque département, de pôles de contrôle revenus-patrimoines.

Dans le Pas-de-Calais, l'organisation retenue jusqu'à présent a conduit à la création de trois pôles distincts, avec un A+ à la tête de chaque structure, comportant au total cinq implantations.

En juillet 2021, a été décidé de programmer un audit de structure, conduit fin 2021 début 2022. Après un examen très attentif, cet audit préconisait pour les 3 PCRPs du Pas-de-Calais, et leurs antennes, de revoir leur organisation et/ou le calibrage de leurs emplois, d'harmoniser leurs méthodes de travail tout en cherchant à accroître la mutualisation et la préservation des savoirs.

Ce projet entraîne au 1^{er} septembre 2024 :

- la fusion des 3 entités par la création d'un PCRDP départemental (Arras) à pilotage unique,
- la suppression de l'implantation à Bruay,
- la suppression de l'implantation à St Omer,
- la création d'une antenne pérenne à Montreuil.

Et au 1^{er} septembre 2025 :

- la suppression de l'antenne de Boulogne.

L'impact sur les collègues : trajet domicile/travail

service	distance	
	Eloignement	Rapprochement
Bruay	9	1
Boulogne	5	1

Nous comprenons la colère des collègues de Bruay et St Omer qui vont devoir rapidement faire des projets, tant professionnels que personnels!

Un départ à la retraite (B) à Bruay est prévu en décembre 2024.

Deux départs à la retraite (B) à St Omer sont envisageables en 2026.

l'accompagnement financier :

Ancienne résidence	Nouvelle résidence	Distance la + courte	Montant PRS sans changement d'adresse familiale
Bruay	Arras	31km	7 500€
Boulogne	Montreuil	37km	7 500 €
St Omer	Arras	72 km	Sans enfant à charge : 9 000€ Avec enfant à charge : 12 000€
St Omer	Montreuil	53 km	

Après discussion avec les OS et les experts, la direction fait une nouvelle proposition :

- 1 pilotage unifié,
- 2 implantations définitives sur Arras et Montreuil,
- Fermeture du site de Bruay au 31 août 2024 (pas de changement au projet initial pour ce site). Les agents suivent leurs missions sur le site d'Arras,
- Fermeture de l'antenne de St Omer au 1^{er} septembre 2026,
- Maintien de l'antenne de Boulogne jusqu'au 1^{er} septembre 2027 avec un point en CSAL dans 18 mois suite à l'organisation d'un groupe de travail.

Si des postes se libèrent à St Omer ou Boulogne, ils seront remplacés sur Montreuil ou Arras.

L'UNSA demande un report de la fermeture de Bruay pour faciliter les projets (personnels et professionnels) des collègues du site. La direction n'y est pas favorable.

Les 2 personnes concernées de Bruay seront «accompagnées» selon le DDFIP. Elles bénéficieront de priorités.

Le poste de responsable départemental n'est pas encore libre (au 1^{er} juillet).

Votes :

Abstention de FO, CFTC et l'UNSA.

La CGT et Solidaires ont voté CONTRE.

3. Bilan 2023 des activités des CDL (pour information)

La mise en place du conseiller aux décideurs locaux (CDL), dans le cadre du nouveau réseau de proximité (NRP), traduit la volonté de la DGFIP de renforcer durablement sa présence au sein des territoires et développer une offre de conseil au plus près des attentes des élus locaux.

Nous ne reviendrons pas sur le NRP mais les trésoreries assuraient déjà le conseil auprès des élus locaux !

Sur 22 postes, 20 CDL sont nommés au 31 décembre 2023.

Au cours de l'année 2023, 11 729 actions ont été réalisées par l'ensemble des CDL. La moyenne des actions mensuelle par CDL s'élève ainsi à 58. Le nombre d'actions réalisées varie et est ainsi plus élevé au cours de la période de préparation budgétaire.

Domaines d'intervention : Le conseil budgétaire et comptable représente une part significative (39,1%) des prestations réalisées en 2023, notamment en matière de fiabilisation des comptes locaux, de préparation budgétaire, de déploiement du référentiel M57 et de l'expérimentation du CFU. Une part importante du conseil fiscal (12,2%) qui est plus élevée qu'au niveau interrégional (6%). Elle tient sans doute au profil et au parcours professionnel variés des CDL du département.

Modalités d'intervention : Près de 60 % des prestations des CDL prennent la forme d'un envoi de documentation, de réponses à des demandes de renseignements, d'actions de formation ou de promotion et 20 % des prestations correspondent à une étude ou une expertise.

Initiative des actions : Les CDL sont à 53,5 % à l'initiative des actions réalisées, contre 46,5 % pour les ordonnateurs.

Ainsi, en matière de conseil économique et patrimonial (pour les projets d'aménagement, de cession ou d'investissement), l'ordonnateur est à l'initiative de l'action des CDL (72%). A l'opposé, en matière de conseil financier, c'est surtout le CDL qui est à l'origine de la démarche (79%) pour fournir une analyse financière ou accompagner la collectivité dans le cadre du réseau d'alerte.

Approche par strates de population : Les communes de moins de 3 500 habitants sont les plus demandeuses de conseils des CDL. Elles représentent ainsi 71,9 % des actions réalisées en 2023, soit un peu moins que leur représentativité dans le département (88%) mais toutes ces communes n'étaient pas dotées d'un CDL au cours de l'année 2023. L'année 2024 permettra une analyse plus fine de cette situation puisque le réseau des 22 CDL devrait être au complet.

Pour mémoire, en 2022, 201 réponses avaient permis de calculer une note départementale de 4,57 sur 5, soit un taux de 92% de satisfaction du travail des 10 CDL en exercice.

En 2023, environ 650 communes ont donc été destinataires du questionnaire. 293 ont répondu en donnant une note moyenne de 4,68, soit un score de 93,7%.

Ces excellents résultats sont la preuve du fort investissement et de l'accompagnement de qualité des CDL du Pas-de-Calais auprès des partenaires locaux.

L'UNSA demande un éclaircissement sur les modalités de recrutement des CDL : y aurait-il un abaissement au niveau de la sélection au grade d'inspecteur pour un poste d'IDIV ? : non

4. Bilan des entretiens professionnels 2023 (pour information)

Selon la direction, l'entretien professionnel constitue chaque année un temps fort dans la vie professionnelle de chaque agent.

Pour l'agent, l'entretien est un vecteur de valorisation des acquis et réalisations professionnelles et individuelles lui permettant, le cas échéant, d'exprimer les difficultés éventuelles qu'il rencontre dans le cadre de son travail, de faire des propositions susceptibles d'entraîner des améliorations et d'exposer ses aspirations professionnelles.

L'année 2023 a été marquée par la mise en œuvre de l'outil Esteve pour la campagne des entretiens de l'ensemble des agents de la DGFIP.

La tenue des entretiens professionnels et la saisie des CREP dans l'application ESTEVE ont été réalisées du 14 février au 14 avril 2023.

Au titre de la campagne 2023, 158 évaluateurs ont réalisé les entretiens et 48 autorités hiérarchiques ont été désignées. A l'occasion de cette campagne, de façon générale, l'autorité hiérarchique a été positionnée au niveau du supérieur hiérarchique direct de l'évaluateur.

1306 agents ont été notés, incluant 3 refus d'entretien et 3 refus de signature

Grade	Nombre d'agents évalués	% d'agents
Cadres A+	100	7,7
Inspecteur	216	16,5
Contrôleur	584	44,7
Agent	382	29,3
Agent berkani	24	1,8
total	1306	100

Les recours sont en hausse par rapport à l'année précédente. Dans la direction, 28 agents ont fait appel.

GRADE	Nombre de recours AH	% de recours/catégorie	% de recours AH / au nombre d'agents de la catégorie	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
A et A+	7	25 %	7,9 %	3	3	1
Contrôleur	12	43 %	2 %	3	4	5
Agent	9	32 %	2,3 %	2	3	4

Recours national : 12 ont été examinés

GRADE	Nombre de recours en CAPL	Satisfaction totale	Rejet partiel	Rejet total
A et A+	3	-	3	
Contrôleur	7	-	2	5
Agent	2	-	1	1

5. Bilan 2023 de formation professionnelle et plan prévisionnel de formation 2024 (pour information)

Les effectifs de la Direction départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais s'élevaient, au 31 décembre 2023, à 1 336 agents (contre 1 366 agents au 31/12/2022)

Après une année 2022 exceptionnelle, l'activité de l'année 2023 en matière de formation est en léger retrait mais reste forte pour notre DDFIP 62, malgré le déploiement d'un nouvel applicatif qui a changé profondément les modalités d'inscription pour les agents et d'organisation pour le service de la formation professionnelle.

SEM@FOR est le nouvel outil intégré unique de gestion de la formation professionnelle à la DGFIP.

Depuis le 1er janvier 2023, l'application est centrée sur l'agent et conçue pour le rendre acteur de sa formation. Elle permet de consulter l'offre de formation au niveau national.

Le vivier de l'équipe locale de formation comprend 202 agents 14 nouvelles candidatures de formateurs ont été recueillies.

En 2023 : 1 231 agents de notre direction ont bénéficié de 6 259 jours de formation, soit un taux d'accès à la formation de plus de 92 %.

il y a 14 nouveaux formateurs :

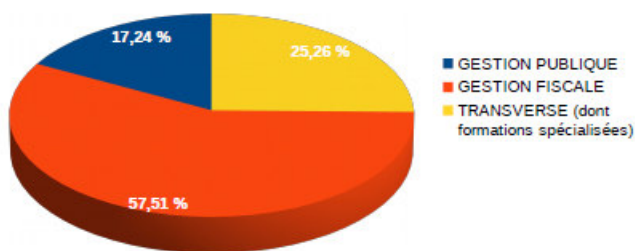
Formateurs ayant animé en 2023		
	Nombre par catégorie	Pourcentage
catégorie A+	4	3 %
catégorie A	93	60 %
catégorie B	47	31 %
catégorie C	10	6 %
Total	154	100 %

Quelques chiffres :

(a) Nombre de journées stagiaires	Formations CSAL FS (EX CHSCT)	422	6 691	
	Formations gérées dans SEMAFOR	5 837		
Total		6 259	6 691	-6,46%
(b) Nombre de stagiaires	Formations CSAL FS (EX CHSCT)	463	6 428	
	Formations gérées dans SEMAFOR	4 648		
Total		5 111	6 428	-20,49%
(c)- Nombre de bénéficiaires		1 231	1 271	-3,15%
(d) - Effectifs		1 336	1 366	-2,20%
(e) - Taux d'accès à la formation (ratio –(c)/(d))		92,14 %	93,05 %	-0,97%
Nombre de jours moyens de formation par agent –(a)/(c)		5,08	5,26	-3,42%

La formation continue

Répartition par sphères Métiers



11

La préparation des concours :

Année 2023	Nombre d'inscrits aux préparations écrites	Stages Présentiels Nombre d'inscrits
Inspecteur principal	19	11
Inspecteur	6	5
Inspecteur examen pro	39	21
Contrôleur principal	23	16
Contrôleur interne normal	8	3
Contrôleur interne spécial	11	3
Examen PAU*	0	0
Total	106	59

* Pupitre assistant utilisateur

Les perspectives de 2024 sont axées sur 3 thèmes :

Communication et outil : Centralisation des informations liées aux actions de formation et de préparation aux concours, mise en ligne du calendrier des formations organisées en local, utilisation à titre expérimental de l'application SEMAFOR par l'assistante de prévention, promotion du co-voiturage avec l'utilisation de la plateforme PASS PASS, incitation des agents en formation à se restaurer dans les cantines de nos sites.

Actions de formation : mise en œuvre des actions du PNF2024, poursuite des formations TOIP, poursuite des formations croisées « SIP de demain », accompagnement des cadres dans leur rôle de manager, simplification des modalités de mises en place des actions de formations.

Accueil des stagiaires et apprentis : Poursuite des opérations de promotions de nos métiers et d'accueil des stagiaires, valorisation des stages avec la proposition de stages pour une période supérieure à 2 mois entraînant le versement d'une indemnité de stage, augmentation du nombre d'offres d'apprentissage, publication des offres de stage à destination des collégiens et lycéens.

6. Budget – opérations immobilières , bilan 2023 et prévisions 2024 (pour information)

La DDFIP du Pas-de-Calais a reçu 6 142 969€ au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2023.

- Les dépenses de locaux : loyers, charges locatives et de copropriété, nettoyage, sécurité, entretien ; maintenance de bâtiments, taxes liées aux locaux et transports de fonds ;
- Les dépenses de fonctionnement : fournitures et documentation, consommables informatiques; téléphonie, affranchissement, déplacements, imprimés, frais d'actes des huissiers de justice, frais de copie.
- Les dépenses d'équipement : mobilier, véhicules, micro-informatique, matériels divers.

Les dépenses significatives réalisées en 2023 :

- Acquisition et installation des bornes électriques sur les CFP d'Arras Montuelle, Béthune, Boulogne Sur Mer et Calais : 20 000€
- Modernisation des gestionnaires de file d'attente : Longuenesse, Calais, Boulogne Sur Mer, Montreuil : 77 000€
- Diverses réparations de plomberie: 12 000 €
- Diverses réparations CVC (chauffage/Ventilation/Climatisation) : remplacement climatisation salle du serveur informatique et pompe à chaleur CFP Saint Pol : 13 000€
- Réparation portes automatiques : 8 000€
- Menuiseries extérieures / fenêtres: 50 000 €
- Clôtures: 10 730 €

Dotation globale de fonctionnement 2024

2024	AE	CP
Dotation globale de fonctionnement de premier niveau	4 714 428	4 714 428
Variation complémentaire d'AE (*) (marchés pluriannuels et baux)	-869 242	
Dotation globale de fonctionnement de deuxième niveau	276 584	276 584
Frais de stage	176 000	176 000
frais de changement de résidence	16 000	16 000
Frais de poursuite et de contentieux (hors huissiers)	44 618	44 618
Déplacements CAPistes nationaux	1 120	1 120
Frais de commissions cartes bancaires	38 846	38 846
Budget global 2024	4 121 770	4 991 012

Créé avec Datawrapper

Compte-tenu des contraintes budgétaires, une baisse de la dotation a été notifiée le 3 avril pour un montant de 156 964 €. Cette baisse correspond à une diminution de 5 % de la part agent.

DGF 2024 rectificative

2024	AE	CP
Dotation globale de fonctionnement de premier niveau	4 714 428	4 714 428
Variation complémentaire d'AE (*) (marchés pluriannuels et baux)	-869 242	
DGF rectifiée de premier niveau	4 557 464	4 557 464
soit reprise budgétaire	156 964	156 964
Dotation globale de fonctionnement de deuxième niveau	276 584	276 584
Budget global rectifié 2024	3 964 806	4 834 048

Nouveauté 2024 :

Un budget Vert 2024 de 100 000 € est tracé dans CHORUS afin de permettre un suivi des dépenses relevant de la transition écologique.

Un budget convivialité a été défini par service (hors Brassart et Foch) avec une enveloppe s'élevant à 15€ par agent.

Programme immobilier 2024 :

Travaux d'aménagement Accueil du CFP de Béthune : 100 000€,

- Travaux d'aménagement Accueil du CFP de Boulogne Sur Mer : 90 000€,

- Réfection Accueil CFP Lens : 80 000€,

- Travaux d'installation PNCD Béthune 120 000€.

- Cofinancement Travaux rénovation énergétique Calais : 509 700€ (cofinancement avec le 348)

- Montant total opération : 2 038 800€.

Le PCRП d'Arras : M Gaucher précise qu'il y a peu de travaux à réaliser pour accueillir les agents déplacés, (cela sera étudié prochainement).

7. Rapport d'activité 2023

Un document de 26 pages nous a été remis pour nous dire que les agents travaillent bien...
Si vous avez des questions, veuillez nous contacter.

8. Expérimentation de la semaine en 4 jours (pour information)

A ce stade, il n'y a pas de document sur ce sujet concernant les modalités, nous attendons le prochain CSAR.

Il se dégage les grandes lignes suivantes :

Aucun service n'est exclu par principe.

Personne n'aura une organisation en 4 jours s'il/elle ne le souhaite pas.

Les ouvertures au public ne doivent pas être impactées.

Besoin d'un accord local au sein des équipes avec les encadrants, agents.

Le DDFIP souhaite une concertation locale d'ici le 14 juillet.

Aujourd'hui, il n'y a pas de règle arrêtée, ne serait-ce au niveau de l'inter région.

22 chefs de service se sont déclarés favorables.

La semaine de 4 jours est une revendication de l'UNSA. Elle a été élaborée à la demande de certains agents, notamment par les jeunes affectés autour de Paris.

Après avoir connu des déboires, elle revient sur le devant de la scène : M. Attal, alors Ministre des finances l'avait mis à l'étude, son successeur l'avait ajourné. M. Attal, nommé 1^{er} ministre, a ressorti le projet.

L'UNSA veut que les expérimentations soient basées uniquement sur le VOLONTARIAT.

Fin du CSAL à 18h



PAS DE CALAIS